ROZOY FLASH n° 166

Bulletin d'informations communales – **4 avril 2019**

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 mars 2019

La séance du Conseil Municipal du 22 mars, présidée par José FLUCHER, Maire, débute à 20h00, salle des délibérations de l'Hôtel de Ville.

Sont présents : Nicolas FRICOTEAUX – Marie-Agnès MARCHAND – Sylvain POULAIN – Roger POTET – Lucienne BEKALAREK – Martine MAINGAINT – Jean-René DURTETTE – Patricia CARAQUIN – Olivier THOUANT.

Absents excusés :
Dominique LECLERCQ – pouvoir à Marie-Agnès MARCHAND
Xavier BOULANDE – pouvoir à Martine MAINGAINT
Christelle BERNAILLE
Adeline MOINEUSE

Secrétaire de séance :
Marie-Agnès MARCHAND

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Demandes de subventions D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux),
- Gravure jardin du souvenir,
- Acceptation d'un don,
- Transfert de compétence « eau potable »,
- Questions diverses.

Ajout à l'ordre du jour :
- Demande de subventions F.I.P.D.R. (Fonds International de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation)

En préambule de la réunion, la parole est donnée au capitaine Eric MAQUIN.
Domicilié à LE THUEL et Sapeur-Pompier Professionnel, M. MAQUIN est appelé à de nouvelles fonctions. En effet, en plus d'être le nouveau chef du centre de secours de ROZOY-SUR-SERRE, il va rejoindre le service prévention de l'état-major à compter du 1er avril 2019. Il aura en charge la prévention des Etablissements Recevant du Public (étude des permis de construire…).
Le centre de secours de ROZOY couvre 20 communes et effectue environ 200 opérations de secours par an. L'effectif est actuellement de 15 sapeurs-pompiers. Au 1er juillet 2019, 5 nouvelles recrues, dont 2 déjà formées, sont attendues.
Une action est menée avec les collégiens de ROZOY pour les sensibiliser à la sécurité civile dans le cadre du dispositif « cadets de la sécurité civile ».
Puis, après avoir adopté le compte rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour de la réunion.

DELIBERATIONS

DEMANDES DE SUBVENTIONS D.E.T.R. (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX)

Après échanges, les membres du Conseil Municipal décident de présenter 3 projets à M. le Préfet :

1. **Aménagement d'une salle de convivialité** :

Réhabilitation de l'immeuble (ancienne cantine Digue) 273 rue Charles de Gaulle et aménagement d'une salle de convivialité permettant d'accueillir une cinquantaine de personnes (restauration), destinée aux associations ainsi qu'aux particuliers pour les fêtes de famille.
Après l'obtention d'une 1ère subvention du Département au titre du C.D.D.L. de 40 318.00 €, il est décidé de solliciter de l'Etat, pour l'aménagement d'une salle de convivialité, dont la dépense s'élève à 134 393.00 € HT (161 271.60 € TTC), une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, au meilleur taux possible.

2. **Aménagement d'un parc paysager au lieu-dit « La Cour des Prés »**

Après l'obtention d'une 1ère subvention de 31 547.00 € pour des travaux liés aux espaces verts et à la pose de clôtures, il est décidé de solliciter de l'Etat, pour une seconde phase (alimentation en eau et en électricité du terrain) dont la dépense s'élève à 34 907.00 € HT (41 888.40 € TTC), une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, au meilleur taux possible.

3. Installation d'un système de vidéoprotection

En raison de nombreuses incivilités, la commune souhaite s'équiper de caméras de vidéoprotection afin de pouvoir surveiller l'extérieur de ses bâtiments publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite de l'Etat, pour l'installation d'un système de vidéoprotection, dont la dépense s'élève à 30 036.90 € HT (36 042.49 € TTC), une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, au meilleur taux possible.

DEMANDE DE SUBVENTIONS F.I.P.D.R.

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) a vocation à financer des actions en adéquation avec les orientations prioritaires de la politique de prévention de la délinquance et de la radicalisation.

Un programme est consacré aux subventions portant, entre autres projets, la vidéoprotection de voie publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite de l'Etat, pour l'installation d'un système de vidéosurveillance, une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, au meilleur taux possible.

GRAVURE JARDIN DU SOUVENIR

Le jardin du souvenir est un lieu où les cendres peuvent être dispersées. Pour le moment, il n'y a eu aucune demande mais il est nécessaire de délibérer sur les modalités de dispersion des cendres. Un registre doit obligatoirement être tenu en mairie.

Seront gravés sur le socle en marbre situé au niveau de ce jardin, le nom, prénom, date de naissance et date de décès des personnes dont les cendres auront été dispersées.

Après discussions sur les tarifs à proposer pour les gravures, il apparait que des éléments complémentaires doivent être apportés. L'assemblée demande que ce point soit reporté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

ACCEPTATION D'UN DON

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

TRANSFERT DE COMPETENCES « EAU POTABLE »

La Communauté de Communes des Portes de la Thiérache n'exerçant pas, au 3 août 2018, ni à titre optionnel ni à titre facultatif, la compétence relative à la distribution de l'eau potable, ses communes membres peuvent s'opposer au transfert obligatoire, prévu initialement par la Loi « Notre », de cette compétence pour un report au 1er janvier 2026 au plus tard au lieu du 1er janvier 2020. Cette opposition sera effective si, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population des Portes de la Thiérache délibèrent en ce sens.

Néanmoins, si après le 1er janvier 2020, la Communauté de Communes n'exerce pas la compétence relative à l'eau, le conseil communautaire pourra, à tout moment, se prononcer par un vote sur l'exercice de plein droit de cette compétence par la Communauté de Communes. Les communes membres pourront toutefois s'opposer à cette délibération, dans les trois mois suivant la décision et dans les conditions prévues au premier alinéa.

Dans l'immédiat, il convient de s'opposer au transfert automatique au 1er janvier 2020 de la compétence Eau à la communauté de communes afin de permettre un temps nécessaire de réflexion sur l'exercice de cette compétence à un niveau intercommunal.

Le Conseil Municipal**,** après en avoir délibéré, décide de s'opposer au transfert obligatoire de la compétence eau, résultant du IV de l'article 64 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

QUESTIONS DIVERSES

Informations données par Monsieur le Maire :

Travaux Pont de la Serre : Du 1er avril au 19 avril 2019.

A partir du 8 avril, la route sera barrée pendant plusieurs jours à ce niveau. Pour les poids lourds, une déviation par LIART ou VERVINS est prévue par la voirie départementale.

Lettre du Président de la République

Monsieur Emmanuel MACRON a adressé une lettre à la commune pour la remercier de l'accueil qui lui a été réservé lors de sa venue le 7 novembre 2018.

Remerciements colis de Noël

Plusieurs cartes de remerciements ont été adressées à la mairie par des administrés très reconnaissants pour les colis de Noël qui leur ont été distribués.

Location bureau centre médico-social

M. FLUCHER et M. FRICOTEAUX ont rencontré récemment une personne qui souhaiterait s'installer en tant qu'orthophoniste sur la commune. 2 orthophonistes exercent actuellement à ROZOY-SUR-SERRE, mais au vu du nombre de demandes et des délais d'attente, pouvoir bénéficier des services d'une 3ème orthophoniste serait bénéfique pour les administrés et les communes avoisinantes.

Dans l'attente de la réalisation des travaux d'extension de la maison médicale, cette professionnelle accepte d'occuper le bureau du centre médico-social. Quelques travaux de rafraichissement des locaux seront réalisés.

M. le Maire propose un tour de table :

Martine MAINGAINT déplore encore l'incivilité de certains Rostands (es) : déjections canines. Devant l'irrespect de certains propriétaires qui promènent leurs chiens et après les nombreux et infructueux rappels au sens civique, une réflexion sur les modalités d'une verbalisation est à l'étude.

Elle demande par ailleurs où en est la reprise du garage BOURSIGAUX. M. le Maire lui répond que l'activité devrait reprendre courant juin.

Lucienne BEKALAREK informe d'une expo vente organisée par l'association Les Amis de ROZOY et de sa collégiale, le dimanche de Pâques 21 avril, au profit de la restauration de la collégiale (vente d'objets du Millénaire ...).
Roger POTET signale que, pour des questions de sécurité, 3 marronniers malades doivent être abattus, place de la Neuville**.** Une étude est en cours pour leur remplacement.

La séance du conseil municipal est clôturée à 22h30.

Informations générales

Centre d'Animation de Soins et Services pour Personnes Agées de l'Aisne

Une 1ère réunion a été organisée le mercredi 28 novembre 2018, pour les personnes âgées de 60 ans et plus afin de présenter 3 ateliers : Atelier Mémoire, Seniors Connectés et Seniors Automobiles.
19 séances d'ateliers mémoire, 10 séances informatique et 7 séances prévention routière vont avoir lieu à partir de fin avril jusqu'à février 2020. Tous ces ateliers sont gratuits.

Le mardi 16/04 à 14 heures à la mairie, une réunion d'information aura lieu pour présenter les ateliers qui seront mis en place à compter de fin avril.

FOYER RURAL
RANDONNEES PEDESTRES

Prochaines sorties :

Mardi 9 avril	Samedi 27 avril
Mardi 14 mai	Samedi 25 mai
Mardi 11 juin	Samedi 22 juin
Mardi 10 septembre	Samedi 28 septembre

Départ 14h - place de l'Europe
Gratuit pour les adhérents - 2 € pour les non-adhérents
Tél : 03 23 98 11 90

MEDIATHÈQUE

Je me joins à l'équipe de bénévoles pour remercier les personnes ayant fait des dons de livres, d'occasion et même neufs, à la médiathèque. Cela nous permet d'étoffer et d'enrichir notre fond littéraire.

Patricia CARAQUIN

Le pont enjambant la Serre subit d'importants travaux de mise en sécurité et de rénovation depuis le 1er avril.

La circulation automobile (voitures et camions) sera interdite sur ce pont du lundi 8 avril au vendredi 19 avril.

Prenez donc vos dispositions et suivez les panneaux de déviation qui seront implantés pour vous aider dans vos trajets.

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

PICARDIE PASS RÉNOVATION

SOLIHA Aisne est l'opérateur pour le Picardie Pass Rénovation sur le Pays de Thiérache.

Picardie Pass Rénovation : dispositif innovant initié par la Région Hauts de France et qui propose un accompagnement technique et une solution de financement pour les travaux de rénovation énergétique. Pour des logements confortables et économes !

Des permanences sont assurées tous les 4èmes mercredis de chaque mois, de 11h à 12h, à la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache (rue des Verseaux).

Vous connaitrez tout sur ce dispositif innovant, de l'accompagnement technique aux solutions de financement pour vos travaux de rénovation énergétique.
La nouvelle aide régionale à la rénovation énergétique des logements privés (subvention de 1000 à 2000 € sous conditions) sera également présentée.
La séance est ouverte à la fois aux professionnels du bâtiment et au public.

- Plus d'infos et vérifiez si vous pouvez faire partie des bénéficiaires sur le site :
https://www.pass-renovation.picardie.fr/comment-cela-fonctionne/
ou contactez le 03 23 26 73 50

VEOLIA EAU

Relevé des compteurs d'eau
entre le 8 et le 16 avril sur la commune de ROZOY.
Prévoir de libérer l'accès à votre compteur.

MANIFESTATIONS A VENIR	
Vendredi 12 avril	**CINEMA – 20h – GRÂCE A DIEU – Drame – 2h17mn**
Samedi 13 avril	**Voyage organisé par TACT – Festival Cerfs-volants à BERCK SUR MER**
Samedi 13 avril	**Soirée BELOTE organisée par l'Union Sportive de ROZOY**
Samedi 20 avril	**Après-midi BELOTE organisé par les Aînés Rostands**
Dimanche 21 avril	**Festivités de Pâques – Foire - Brocante – Fête foraine – Chasse aux œufs – Expo salle des fêtes**
Lundi 22 avril	**Festivités de Pâques – Fête foraine – Expo salle des fêtes**
Vendredi 26 avril	**Soirée BELOTE organisée par l'école publique**
Samedi 27 avril	**Portes ouvertes école Jeanne d'Arc 9h à 12h**
Samedi 27 avril	**Compétition Tennis de Table - Gymnase**
Samedi 4 mai	**Gala DANSE organisée par le Foyer Rural – Gymnase**
Lundi 6 mai	**CINEMA – 20 h – LE MYSTERE HENRI PIK – Comédie – 1h40**
Mercredi 8 mai	**Commémoration du 8 mai 1945 - Défilé**
Dimanche 19 mai	**Tournoi des 2 raquettes – Tennis de table/Badminton - Gymnase**
Dimanche 26 mai	**Elections Européennes – Mairie – de 8h à 18h**
Mercredi 19 juin	**Repas dansant organisé par les Aînés Rostands – Salle des fêtes**
Dimanche 23 juin	**Kermesse école Jeanne d'Arc – Parc de l'école**
Vendredi 28 juin	**Kermesse école publique – Salle des fêtes et rue de Sedan**
Dimanche 30 juin	**Brocante place de la Neuville organisée par le Foyer Rural**

Recensement militaire obligatoire à 16 ans

Démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est la deuxième étape du "parcours de citoyenneté" (la première étant l'enseignement de Défense prévu par la loi dans les programmes scolaires des classes de 3ème et de 1ère).

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Se présenter avec livret de famille et carte d'identité.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.

En vous faisant recenser, vous êtes inscrits automatiquement sur les listes électorales de votre commune et recevrez à domicile votre carte d'électeur.

À l'issue du recensement, une attestation vous sera délivrée.

Cette attestation est à conserver précieusement ; aucun duplicata ne vous sera délivré.

Elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée, …).

<u>Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)</u>

Suite au recensement et avant vos 18 ans, le Bureau du Service National vous enverra une convocation afin de participer à la Journée Défense et Citoyenneté (ex-JAPD).

Si votre adresse venait à changer, veuillez en informer le BSN (Bureau du Service National) de CREIL.

La journée aura lieu sur un site militaire proche de votre domicile. Un certificat de participation vous sera délivré à la fin de cette journée.

Le FOYER RURAL organise un ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (Centre Aéré) du 15 juillet au 2 août inclus, pour les enfants âgés de 3 à 12 ans.

Pour les travaux manuels, les habitants sont invités à déposer en mairie des bouteilles d'eau vides, des rouleaux de papier toilette (sauf Lotus).

Les documents de formalités d'inscriptions seront distribués dans les écoles et toutes les boîtes aux lettres fin avril.